



# COMMUNE DE SULLENS

## Municipalité

---

### Préavis municipal 9/2017 au Conseil communal de Sullens

#### Crédits complémentaires 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes, et selon le préavis 4/2016 *Compétences financières de la Municipalité* que vous avez adopté lors de la dernière séance du Conseil, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les dépassements du compte de fonctionnement et de solliciter l'octroi des divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles ou non prévus lors de l'établissement du budget 2017.

Les crédits complémentaires faisant l'objet d'un préavis, seront inscrits au budget 2017 et ne seront dès lors pas commentés lors de la présentation des comptes.

#### Budget de fonctionnement

Comptes	Désignation	Budget 2017	Complément demandé
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
<b>110</b>	<b>Administration</b>		
<u>110.3010.10</u>	Salaire employé communal, maladie	0.-	37'000.-
	Contrepartie : remboursement de l'assurance à hauteur de CHF 28'000.-		
<u>110.3100.02</u>	Frais d'enquêtes	3'000.-	6'000.-
	Annonces supplémentaires : enquêtes de construction, recherche d'un employé communal et d'une secrétaire adjointe		
	Contrepartie : refacturation supplémentaire à hauteur de CHF 2'500.-		
<u>110.3150.01</u>	Entretien informatique	28'000.-	8'000.-
	Heures complémentaires de formation/dépannage informatique		

Ce poste a été ajusté partiellement au budget 2018.

110.3180.05	Honoraires, prestations service Honoraires d'avocat, frais de contrôle des dossiers d'enquête	15'000.-	11'000.-
-------------	---	----------	----------

Contrepartie : refacturations supplémentaires aux  
Propriétaires à hauteur de CHF 6'000.-

---

## 2 FINANCES

### 220 Service financier

220.3300.01	Perte sur débiteur Daguier Philippe loyers	0.-	30'000.-
-------------	---	-----	----------

*Faillite et cessation d'activité au 31.12.2017*

220.3300.01	Perte sur débiteur Daguier Philippe mobilier et installations	0.-	35'000.-
-------------	--	-----	----------

*Faillite et cessation d'activité au 31.12.2017*

Contrepartie : récupération du mobilier complet (estimation  
2015 à CHF 46'000.--)

---

## 3 DOMAINES ET BATIMENTS

### 353 Maison de commune

353.3140.00	Entretien du bâtiment	5'000.-	3'000.-
-------------	-----------------------	---------	---------

*Travaux non prévus suite problème de chauffage*

---

## 6 POLICE

### 611 Patrouilleurs scolaires

611.2010.00	Traitement du personnel	7'000.-	3'000.-
-------------	-------------------------	---------	---------

*Extension d'horaire*

Ce poste a été ajusté au budget 2018.

<b>Total crédits complémentaires</b>			<b><u>133'000.-</u></b>
--------------------------------------	--	--	-------------------------

## CONCLUSION

La Municipalité prie le Conseil communal de Sullens de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 7 décembre 2017, après avoir :

- vu le préavis municipal n° 9/2017 du 20.11.2017,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017 concernant le compte de fonctionnement pour un montant total de Fr. 133'000.-.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

A. Ramuz

Responsables du préavis : M. Christian Gozel, en collaboration avec M. Yves Bourgeois, boursier.

Commission des finances : MM. Pascal Schweingruber, Claude Simond, Alain Badan  
Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud